

Séance du 14 juin 2019

Convocation 7 juin 2019

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 14 juin 2019, à 18h, suivant la convocation en date du 7 juin 2019, sous la présidence de M. Alain DOLLEY, Maire.

Présents : M. DOLLEY — MME CHAMPAUD - M. BIDAUD — M. TERRIER — M. FRAYSSE — M. ANOMAN

Représentés : MME SOURDOULAUD - M. BODIN – M. ROGER - M. COUSIN – M. PAQUET - M. KONINGS

Excusés : M. BERNARD - M. DUMONT SAINT PRIEST - MME TERRIER - MME SOURDOULAUD - M. BODIN – M. ROGER - M. COUSIN – M. PAQUET - M. KONINGS

Secrétaire de séance : Pas de secrétaire de séance désigné.

Le quorum n'étant pas atteint, le Conseil Municipal est ajourné.

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour seront discutées et votées lors du prochain Conseil.

Questions diverses :

a) *Installation d'un masseur kinésithérapeute à Bujaleuf.*

Monsieur le Maire expose le projet de Monsieur WILMOTTE, masseur kinésithérapeute désireux de s'installer à Bujaleuf. Cette personne recherche un local où établir son cabinet. Le local au rez de chaussée de l'ancienne mairie a été proposé et un bail d'une durée de 6 ans signé. (Il sera validé lors du prochain Conseil par la prise d'une délibération). L'emplacement nécessite quelques aménagements (Accès handicapés des toilettes notamment). Des chiffrages sont en cours et des devis demandés. Monsieur VILLMOTTE devrait ouvrir son cabinet très rapidement puisqu'il exerce essentiellement à domicile, dans l'attente imminente de l'aménagement des locaux.

b) *Demande de modification des horaires de la garderie du soir.*

Suite à la demande de 3 familles de Bujaleuf quant à l'élargissement de l'amplitude horaire de la garderie et notamment du soir, le conseil municipal envisage de ré-examiner la délibération n° 2018-45 du 25 juin 2018 qui visait à prolonger les horaires d'ouverture de la garderie jusqu'à 18h30 afin de laisser le temps aux parents, travaillant hors de la Commune, de récupérer leurs enfants et de concilier ainsi vie professionnelle et vie familiale. Nota : Cette délibération n'a pu être appliquée faute de personnes concernées.

Il a été envoyé en juin à l'ensemble des foyers concernés un questionnaire d'enquête afin de connaître précisément quels sont les besoins. La mise en place de ces nouvelles conditions sera étudiée à partir d'un minimum de 5 réponses favorables.

Les discussions étant terminées, La séance est levée à 19H15.